



Décision n° 167/2025

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

La Communauté des communes de la Haute Saintonge est fortement impliquée dans l'insertion socio professionnelle des demandeurs d'emploi de son territoire notamment des publics rencontrant des freins à l'insertion.

Elle a créé des chantiers d'insertion portant sur trois supports d'activité (restauration du patrimoine, entretien des espaces publics et de l'environnement, aménagement paysager).

L'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique des équipes composant ces chantiers sont estimés à 210 000 € en 2025.

Ces actions sont éligibles à l'appel à projet départemental du Fonds Social Européen FSE+ en faveur des chantiers d'insertion, en complément aux financements du Programme départemental d'insertion.

Le Président de la Communauté de Communes décide de solliciter l'aide du Fonds Social Européen sur la base d'un coût estimé de 242 283 € (salaires 210 681 € plus 15% de forfait gestion) et suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

- Département50 000 € (21%)
- Etat21 762 € (9%)
- Fonds social européen 60 000 € (25%)
- Autofinancement 110 521 € (46%)

Fait à Jonzac,

Le 21 MARS 2025

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**